

GENDARME BLESSÉ

Un automobiliste force un contrôle, 4 ans ferme

BORNEL Pourchassé par les gendarmes de Méru, un individu déjà auteur de vols de voitures à Sainte-Geneviève a foncé volontairement sur leur véhicule. Il écope de 4 ans de prison ferme.

Mardi 27 novembre, les gendarmes de la brigade de recherche de la compagnie de Méru repèrent Stéphane Suriani, 47 ans. Voilà plusieurs semaines qu'ils tentent de mettre la main sur cet homme suspecté de 26 délits et infractions. Ils le suivent un moment puis décident de procéder à son interpellation. Une course poursuite s'engage et alors qu'un véhicule de gendarmes tente de dresser un barrage vers midi dans une rue de Bornel en travaux, l'automobiliste à bord d'un véhicule volé trois jours plus tôt, fonce volontairement sur leur véhicule. Lors de la collision, un adjudant de la brigade de recherche de Méru de 31 ans, a été gravement blessé et transporté à l'hôpital de Beaumont-sur-Oise. Bilan : une jambe et une main cassée qui lui valent trente jours d'incapacité totale de travail (ITT). Alors qu'il prend la fuite à pied, Stéphane Suriani est rattrapé rapidement par l'autre gendarme qui se trouvait à bord du véhicule. L'auteur des faits est déjà bien connu de la justice et poursuivi pour des vols de voitures, notamment à Ste-Geneviève le 4 novembre. Repéré par les gendarmes, il avait réussi à prendre la fuite et avait abandonné le véhicule au milieu de la chaussée avec ses papiers



L'individu a été condamné au total à 48 mois de prison ferme.

à bord. Le 11 novembre, il vole un autre véhicule en menaçant son propriétaire avec un couteau. Le 24 novembre à Ribécourt, il réitère et vole une autre voiture. Il est aussi l'auteur d'autres vols avec violences et avec armes, de posses-

sion de stupéfiants... tout cela commis en quelques semaines. Il a été jugé en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Beauvais vendredi dernier et a écopé de 42 mois de prison ferme auxquels s'ajoutent 6 mois dus à

la révocation d'une précédente peine à laquelle il avait été condamné le 31 octobre dernier pour conduite sans permis sous l'emprise de stupéfiants. Il est parti en prison pour une durée de 4 ans.